
EN POINT DE MIRE

Il y a «taux de chômage» et «taux de chômage»: une mise au point

8 décembre 2016

- Dans sa conception, le taux de chômage de l'OFS (enquête par échantillonnage au moyen de quelque 130'000 interviews téléphoniques) est supérieur au taux de chômage du Seco (enquête exhaustive des personnes répertoriées aux ORP).
- Le taux de chômage du Seco est faussé du fait que tous les groupes de personnes ne sont pas enregistrés dans la même proportion auprès des ORP. Il sous-estime notamment le chômage de longue durée ainsi que le chômage des jeunes.
- Des comparaisons internationales ne sont admises que sur la base du taux de chômage de l'OFS.
- Dans la mesure où les données trimestrielles (au lieu des données mensuelles) et les données du niveau régional (plutôt que cantonal) suffisent, le taux de chômage de l'OFS est préférable.

LE TAUX DE CHÔMAGE DE L'OFS ET LE TAUX DE CHÔMAGE DU SECO

Les deux taux de chômage souvent utilisés comme synonymes, celui de l'Office fédéral de la statistique (OFS) et celui des chômeurs enregistrés (Secrétariat d'Etat à l'économie Seco) donnent souvent lieu à des malentendus et à des conclusions en partie erronées. Il est très important, dans le maniement des statistiques, d'être bien au clair sur les points forts et les points faibles de ces taux.

Pour pouvoir s'engager dans des discussions sur ces deux taux, il faut d'abord présenter la définition qu'en donnent l'OFS et le Seco.

Taux de chômage de l'OFS

Selon la définition du **taux de chômage de l'OFS** et du Bureau international du travail (BIT), sont au chômage les personnes qui cumulent les conditions suivantes:

1. être sans travail dans la semaine de référence,
2. avoir été en recherche d'emploi active au cours des quatre dernières semaines et
3. être disponible pour accepter une activité.

Le nombre des personnes sans travail s'obtient au moyen d'une enquête par sondage extrapolée à l'ensemble de la population. L'échantillon porte sur environ 130'000 personnes sélectionnées au hasard dans la population suisse et étrangère résidentes et interrogées par téléphone. Cette pratique est susceptible de déboucher sur des distorsions statistiques, par exemple lorsque les personnes au chômage sont plus facilement atteignables que les personnes actives. Le calcul du taux de chômage représente le rapport entre le nombre des personnes non actives et celui des personnes actives (personnes actives dès 15 ans et personnes non actives âgées de 15 à 74 ans). Le taux trimestriel ainsi obtenu correspond à des normes internationales et peut donc être utilisé pour des comparaisons entre pays.

Le taux de chômage du BIT correspond à des normes internationales et peut donc être utilisé pour des comparaisons entre pays.

$$\text{Taux de chômage}_{\text{BIT}} = \frac{\text{Personnes non actives}}{\text{Personnes actives}}$$

Taux de chômage du Seco

Le Seco calcule le **taux de chômage** sur une base mensuelle à partir d'enquêtes réalisées concernant les personnes répertoriées aux Offices régionaux de placement (ORP) et du nombre de personnes actives selon le Recensement fédéral de la population. Dans ce calcul, le fait qu'une personne perçoive des indemnités de chômage ou non n'a pas d'importance. Le seul élément déterminant est son enregistrement auprès d'un ORP.

$$\text{Taux de chômage}_{\text{SECO}} = \frac{\text{Demandeurs d'emploi inscrits à la date de référence}}{\text{Personnes actives selon le Recensement fédéral de la population}}$$

Le nombre des chômeurs est influencé par deux effets opposés: d'une part, des personnes peuvent être considérées comme étant au chômage, alors qu'elles ne correspondent pas à la définition du BIT selon laquelle les personnes au chômage sont des personnes sans travail. Car les demandeurs d'emploi enregistrés auprès d'un ORP peuvent être subdivisés en deux groupes: les demandeurs d'emploi qui sont au chômage et ceux qui ne le sont pas. Ces derniers sont à la recherche d'un emploi, mais ne sont pas directement disponibles pour accepter une activité. Il s'agit pour l'essentiel de personnes qui participent à un programme d'occupation temporaire, à un cours de recyclage ou à un perfectionnement, de personnes qui perçoivent un gain intermédiaire ou encore de personnes qui travaillent à temps partiel ou qui sont sous-occupées.

Au cours de l'histoire, le nombre des personnes sans emploi a toujours été plus élevé que celui des chômeurs enregistrés.

Par ailleurs, tous les demandeurs d'emploi ne s'inscrivent pas dans la même proportion auprès d'un Office régional de placement. Il en résulte des distorsions qui nuisent à la qualité et à la comparabilité des données. Au cours de l'histoire, le nombre des personnes sans emploi selon l'OFS a toujours été plus élevé que celui des chômeurs

enregistrés. Il en va de même du taux de chômage de l'OFS rapporté à celui du Seco, le numérateur comparativement plus élevé des personnes non actives ayant pu surcompenser le dénominateur plus bas des personnes actives selon le Recensement fédéral de la population.

QUEL TAUX EST UTILISÉ QUAND?

En principe, la qualité des deux taux peut être appréciée en fonction de la précision avec laquelle ceux-ci sont en mesure de représenter la proportion de personnes sans travail.

Plus de la moitié des personnes sans travail selon le taux de chômage de l'OFS ne sont pas enregistrées auprès d'un ORP.

D'importantes raisons plaident en faveur du recours au taux de chômage selon le BIT. Dans sa conception, il est supérieur à celui du taux de chômage du Seco. Ainsi, avec le taux du BIT, contrairement à la pratique en cas de chômage du Seco, les personnes non actives ne doivent pas nécessairement s'annoncer auprès d'un ORP pour être considérées comme sans travail. Plus de la moitié des personnes sans travail selon le taux de chômage de l'OFS ne sont pas enregistrées auprès d'un ORP. Seules s'inscrivent auprès d'un ORP les personnes qui en attendent un bénéfice potentiel et ne redoutent pas d'être stigmatisées pour avoir franchi ce pas. Les distorsions liées aux taux se manifestent diversement dans le temps et selon les groupes de personnes. Au bout d'une année par exemple, seul un tiers des personnes en fin de droit sont encore inscrites auprès d'un ORP¹.

En outre, le taux de chômage du Seco inclut également les travailleurs qui selon la définition internationale sont considérés comme actifs et n'entrent donc pas dans le taux de chômage selon le BIT. Il s'agit pour l'essentiel de personnes qui sont au chômage partiel et ont ainsi droit à des indemnités de chômage.

Le nombre des personnes actives prises en compte dans le calcul du taux de chômage du Seco est tiré du Recensement fédéral de la population réalisé actuellement tous les dix ans, parce que cette donnée n'est pas disponible sur une base mensuelle. Il en résulte que le chiffre obtenu en fonction de l'accroissement de la population perd rapidement de sa précision. Vu que l'on peut admettre une croissance de la population, le taux de chômeurs tend à surestimer le niveau effectif du chômage.

Ces sources potentielles d'erreurs dans l'enquête peuvent déboucher sur des distorsions tant au niveau du taux de chômage que dans sa composition. A l'inverse, les interviews téléphoniques pratiquées sur la base de sondages aléatoires pour recenser le taux de chômage de l'OFS saisissent également des personnes qui ne sont pas enregistrées auprès d'un ORP. En outre, la méthode de recensement trimestrielle permet d'adapter en permanence le nombre de personnes actives à la réalité.

Les deux taux se distinguent de manière frappante chez les jeunes (15 à 24 ans). Le taux de l'OFS, avec 9,8 pour cent à fin 2015, s'est révélé deux fois et demie plus élevé que le taux de chômage du Seco de 3,7 pour cent. Cette grande différence s'explique notamment par le fait que les jeunes n'ont longtemps pas droit aux avantages d'un enregistrement et que par conséquent la proportion de ceux d'entre eux qui s'inscrivent est inférieure à la moyenne. Cela a pour conséquence que leur chômage est beaucoup sous-estimé par le Seco.

FORTES DIFFÉRENCES DANS LA FRÉQUENTATION DES ORP

Une étude² du KOF de 2015 examine la probabilité que certains groupes de personnes s'inscrivent auprès d'un ORP. Elle fait ressortir des tendances très différentes non seulement spécifiques au sexe, mais aussi liées à la géographie, à l'âge et au niveau de

1 Siegenthaler, M., «Die «Erwerbslosenquote» ist die eigentliche Arbeitslosenquote», Oekonomenstimme, 2013.

2 Bolli, T., Breier, C., Renold, U. et Siegenthaler, M. (2015). «Für wen erhöhte sich das Risiko in der Schweiz, erwerbslos zu werden?». Étude KOF n 65, juillet 2015.

formation. Elle met en évidence une propension à se faire enregistrer sensiblement plus faible chez les femmes, chez les personnes ayant achevé une formation scolaire (école obligatoire, université, maturité/formation pédagogique) ainsi qu'avant le chômage chez les personnes actives dans le secteur para-étatique. Il y a aussi des différences régionales: les Alémaniques s'inscrivent beaucoup moins fréquemment que les Romands et les italophones de Suisse. Même les personnes qui en raison de la durée de leur chômage perdent leur prétention à un soutien financier auprès de l'ORP ne seraient encore qu'insuffisamment recensées par le taux de chômage du Seco. C'est la raison pour laquelle le taux de chômage de longue durée enregistré par le Seco est pratiquement constant depuis des années et sous-estime la réalité.

Une personne au chômage ne s'inscrit alors auprès d'un ORP que si elle pense pouvoir en tirer avantage compte tenu des coûts. Tant les coûts que les avantages sont différents pour les différents groupes. La question de savoir jusqu'à quel point la propension à s'inscrire dépend d'incitations financières ou du degré plus ou moins marqué de stigmatisation lié à l'inscription à un ORP n'a pas encore été beaucoup explorée³. De nombreuses personnes au chômage n'ont tout simplement pas droit à des indemnités de chômage, par exemple du fait qu'elles ne peuvent se prévaloir d'un nombre suffisant de jours de travail ou parce qu'elles sont en fin de droit. On ne sait pas encore très bien combien de temps il faut à ces personnes pour retrouver un emploi⁴.

Tableau 1

QUALITÉS DES TAUX DE CHÔMAGE DE L'OFS ET DU SECO

	disponibilité dans le temps	disponibilité dans l'espace	comparabilité	prévision du niveau	prévision des points d'inversion
Taux du Seco	mois	canton	national	mauvais	suffisant
Taux de l'OFS	trimestre	région	national/ international	bien	bien

Source: Union patronale suisse

Le [tableau 1](#) montre un aperçu des qualités du taux de chômage du Seco et celui de l'OFS. Outre leur disponibilité dans le temps et dans l'espace et leur comparabilité, il évalue aussi la capacité de prévision de leur niveau et des points d'inversion. La prévision des points d'inversion est un indicateur de stabilité qui montre combien les données sont à même de prédire un renversement de tendance.

RECOMMANDATION

Le taux de chômage selon le BIT est supérieur au taux de chômage du Seco dans presque tous les domaines. Cependant, l'enquête sur le taux de chômage du Seco se justifie, notamment pour les raisons suivantes: premièrement, le taux de chômage permet au moins, grâce au rythme mensuel de collecte des données, d'établir des précisions sur l'évolution à venir du taux de chômage de l'OFS recensé seulement sur une base trimestrielle. Deuxièmement, seul le taux de chômage du Seco permet de collecter aussi des données cantonales, vu qu'en Suisse, l'échantillon pris pour base dans l'enquête de l'OFS est trop petit pour permettre des estimations fiables au niveau cantonal. Troisiè-

Le taux de chômage selon le BIT est supérieur au taux de chômage du Seco dans presque tous les domaines.

3

Disposer de meilleures connaissances sur les différentes raisons qui poussent ou, au contraire, dissuadent les personnes sans emploi à se faire enregistrer serait très important, entre autres pour l'aménagement de l'assurance chômage.

4

Müller, M., «Zahlensalat am Schweizer Arbeitsmarkt», NZZ, 2013.

**Le taux de chômage du Seco
devrait être interprété de
manière purement qualitative
et non quantitative.**

mement, l'enquête sur les chômeurs enregistrés a également une utilité de politique sociale puisqu'elle permet d'estimer les dépenses de l'assurance-chômage.

Les deux taux sont indispensables parce qu'ils se complètent. Cependant, le taux de chômage du Seco devrait être interprété de manière purement qualitative et non quantitative. Ce taux de chômage surpasse le taux de l'OFS pour ce qui est de la méthode d'enquête (recensement complet) et de la fréquence de sa parution (mensuelle). C'est pourquoi il se prête principalement à l'estimation de la situation des chômeurs dans les mois qui se situent entre les chiffres trimestriels de l'OFS. Le taux de chômage de l'OFS en revanche se prête tant aux constats quantitatifs que qualitatifs concernant la situation nationale et internationale. Il repose sur une enquête aléatoire, est publié chaque trimestre depuis 2010 et indique le niveau de non actifs sans grandes distorsions. Dans la mesure où les publications mensuelles ne sont pas indispensables et où il n'est pas nécessaire de disposer de données couvrant le niveau cantonal, il faudrait utiliser chaque fois que c'est possible le taux de chômage de l'OFS plutôt que celui du Seco.

Simon Wey

Spécialiste Économie du marché du travail

wey@arbeitgeber.ch



SCHWEIZERISCHER ARBEITGEBERVERBAND
UNION PATRONALE SUISSE
UNIONE SVIZZERA DEGLI IMPRENDITORI

Avec «En point de mire», l'Union patronale suisse contribue à une meilleure compréhension du marché du travail. Elle y traite de questions actuelles, présente des chiffres et des faits et les regroupe sous une forme succincte.

Cette série de publications paraît à intervalles irréguliers et est également disponible dans l'appli des employeurs pour les appareils mobiles.

Impressum

Éditeur: Union patronale suisse,
Hegibachstrasse 47, 8032 Zurich
Rédaction: Daniela Baumann
Graphisme: dast visual, Daniel Stähli